



AGENCE IMMOBILIERE DES THERMES
164 Rue Ziwer Pacha - 88140 CONTREXEVILLE
Tél : 03.29.08.10.66

BAREME OFFICIEL DES HONORAIRES

Montants TTC (TVA à 20 %), calculés sur le montant de la transaction réalisée

**Ces honoraires (charge vendeur) comprennent la rédaction du compromis de vente
Et le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique**

IMMEUBLES

Forfait de 3 500,00 € TTC	pour les ventes inférieures			38 000 €
Forfait de 5 000,00 € TTC	pour la part comprise entre	38 001 €	et	55 000 €
Forfait de 6 500,00 € TTC	pour la part comprise entre	55 001 €	et	100 000 €
Forfait de 8 000,00 € TTC	pour la part comprise entre	100 001 €	et	130 000 €
Forfait de 8 500,00 € TTC	pour la part comprise entre	130 001 €	et	170 000 €
Forfait de 9 500,00 € TTC	pour la part comprise entre	170 001 €	et	200 000 €
Forfait de 10 500,00 € TTC	pour la part comprise entre	200 001 €	et	250 000 €
Forfait de 12 000,00 € TTC	pour la part de ventes supérieures à	250 001 €		

TERRAINS

Forfait de 4 000,00 € TTC	pour les ventes inférieures	23 000 €		
Forfait de 4 500,00 € TTC	pour la part comprise entre	23 001 €	et	38 000 €
Forfait de 5 000,00 € TTC	pour les ventes supérieures à	38 001 €		

LOCATIONS

HONORAIRES TTC (TVA 20 %) A LA CHARGE DU LOCATAIRE

- 1) Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de la rédaction du bail = 40 % du loyer hors charge dans la limite de 8 €/M² de surface habitable
- 2) Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée = 40 % du loyer hors charge dans la limite de 3 €/M² de surface habitable

HONORAIRES TTC (TVA 20 %) A LA CHARGE DU BAILLEUR

- 1) Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de la rédaction du bail = 40 % du loyer hors charge dans la limite de 8 €/M² de surface habitable
- 2) Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée = 40 % du loyer hors charge dans la limite de 3 €/M² de surface habitable
- 3) Honoraires d'entremise et de négociation = 20,00 €

EXPERTISES IMMOBILIERES

Forfait de 150,00 € TTC

**Les parties dispensent expressément le rédacteur des présentes de procéder à leur enregistrement
Aucun honoraire et aucun frais ne sont dûs avant la conclusion d'un contrat**